

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 12 décembre deux mille vingt-cinq.

**Présents** : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaïd, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaïd, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Jean-Pierre Broussaud, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grangoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Christian Proville, Pascal Rampnoux

**Pouvoirs** : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grangoing, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau

**Suppléants présents** :

**Secrétaire de séance** : Pierre Varachaïd

**Objet : Octroi d'une subvention à un particulier dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, un dossier a été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Dans le cas présent, il s'agit de travaux de rénovation énergétique d'un logement.

Après instruction de ce dossier, il apparaît que celui-ci est complet, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ce dossier peut se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé
Mme LACROIX Carole	Champsac	Rénovation énergétique (isolation extérieure et intérieure, pompe à chaleur, changement des ouvrants) pour un total de travaux de 71 986,79 €	ANAH : 47 541,00 € en travaux et 1600,00 € en AMO  Conseil Départemental : 1500,00 € en travaux et 0,00 € en AMO  CC Ouest Limousin : 500,00 € en travaux et 0,00 € en AMO  Reste à charge : 20 845,79 €

Au regard des crédits inscrits au Budget Principal 2025 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ce dossier.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de cette subvention telle que rappelée ci-dessus.
- **OCTROIE** à madame LACROIX Carole demeurant à 87230 CHAMPSAC une subvention d'un montant total de 500,00 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD